

Compte-rendu de la CAP
Locale n°3 d'affectation au
1er septembre 2018 des
agents C:

Évreux, le 15 juin 2018

Après lecture de la liminaire de Solidaires Finances Publiques et de la CGT, nous sommes passés à l'examen du mouvement.

Sur ce mouvement, nous constatons avant affectation des agents ALD, un déficit de 37 agents. Les ALD sont au nombre de 34 soit un déficit de 3 emplois. Rappelons que désormais tous les agents C issus du concours commun sont affectés ALD.

30 situations étaient soumises à examen, dont 14 en garantie suite à suppression d'emploi ou en priorité suite à restructuration :

- 24 agents ont obtenu satisfaction sur leur premier vœu, dont 12 bénéficiant d'une priorité ou d'une garantie ;
- 2 agents ont obtenu satisfaction sur un vœu secondaire ;
- 1 agent est maintenu faute de poste vacant dans le service demandé ;
- 1 agent est affecté d'office dans un service de sa spécialité suite à suppression d'emploi ;
- 1 agents n'a pas obtenu son premier vœu **pour cause de nécessité de service** alors qu'un poste était vacant.
- 1 agent a été affecté d'office **pour cause de nécessité de service** alors que des postes étaient vacants dans les vœux exprimés.

La direction locale a respecté la règle de l'ancienneté administrative.

Le président nous a communiqué en séance l'affectation des 34 agents ALD qui sont affectés conformément à leur souhait et/ou en fonction des besoins des services puis l'affectation des deux agents stagiaires recrutés en qualité de travailleur handicapé.

En catégorie C, seule une situation de détachement subsiste, en effet les agents étant majoritairement ALD nul besoin de recourir au détachement pour les affecter en fonction des nécessités de service...

Les élus Solidaires Finances Publiques ont voté CONTRE le mouvement en raison notamment des gels de postes opérés pour nécessité de service au nombre de 2, du nombre de postes laissés vacants à l'issue du mouvement et plus largement des atteintes aux droits des agents qui vont s'amplifier avec la mise en place des nouvelles règles de gestion d'ici 2020.

Les élus Solidaires Finances Publiques en CAPL n° 2.